



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019

Point 6 de l'ordre du jour

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 4 juillet 2019

41/109. Textes issus de l'Examen périodique universel : Comores

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 25 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'examen des Comores le 25 janvier 2019, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur les Comores, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel sur les Comores¹, les observations des Comores sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que les Comores ont pris et les réponses qu'elles ont apportées, avant l'adoption des textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail².

*26^e séance
4 juillet 2019*

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/41/12.

² A/HRC/41/12/Add.1 ; voir aussi A/HRC/41/2, chap. VI.

